

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 avril 2015**

OBJET

**11 – CREATION DE LOGEMENTS TEMPORAIRES - DEMANDE
AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE**

N° 2015-04-11

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quinze, le vingt-sept avril à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le dix-sept avril 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 27

Votants : 27

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Absents : 2

Florence CABRESIN
Chantal PERRUCHET

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....27
ayant un pouvoir...0
votants.....27

Délibération

Rapporteur : Frédéric CHAPEAU

Par arrêté en date du 25 mars 2013, la commune a exercé son droit de préemption urbain à l'occasion de la vente d'un immeuble situé 2 place de l'église et 4 rue de la Mairie et appartenant à Monsieur Henri CHESNEAU. L'acte de vente a été signé le 12 novembre 2013.

La municipalité a décidé d'utiliser les deux appartements existants afin d'y créer 2 logements destinés à remplir la fonction de logement temporaire.

Cette opération vient, au niveau de la CCEG, compléter l'offre d'hébergement temporaire sur le territoire qui comptabilise à ce jour, 13 logements de ce type et 2 logements de secours.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT LOGEMENTS TEMPORAIRES

DEPENSES		RECETTES		
	HT			HT
ACQUISITION	183 500,00 €	Contrat de territoire	Conseil Général	104 940,00 €
TRAVAUX	62 500,00 €	Autofinancement	Mairie de Treillières	141 060,00 €
TOTAL	246 000,00 €			246 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 27 Voix pour décide :

- **D'APPROUVER** la réalisation de cette opération d'un montant estimé à 246 000,00 € HT ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter une demande de réserve parlementaire d'un montant de 20 000,00 € HT.

Pour extrait conforme,

Le 27 avril 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**

